



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'à une séance ordinaire, tenue le quatorze septembre 2020, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Bellefleur, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DPRL200051.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPRL200051

Nature et effet :

La demande vise l'implantation d'un bureau de poste sur le lot 5 451 643.

Le règlement de zonage no. 96-10, à la grille des usages et normes de la zone P-9, requiert une marge de recul avant minimale de 7,60 mètres.

L'implantation proposée, amène le bâtiment principal à une distance de 7,10 mètres de l'emprise de la rue James.

Identification du site concerné :

**Lot numéro 5 451 643
Au 210, rue Philips**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, SITUÉ AU 414, CHEMIN LUKE, DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-ARMAND
ce vingt huitième (28^e) jour
du mois de août
de l'an deux mille vingt (2020)**

Michèle Bertrand
Directrice générale